



## Modification lieu de travail par lettre de mission

Par **Julie**, le **11/02/2011** à **10:44**

Bonjour,

Mon lieu de travail a été modifié par lettre de mission à ma demande pour que je puisse me rapprocher de mon conjoint. J'espérai qu'à la suite de cette première lettre de mission un avenant à mon contrat soit rédigé mais ça n'a pas été le cas. Je dois renégocier à chaque fin de lettre de mission la rédaction d'une nouvelle sous peine de devoir retourner sur mon lieu de travail initial qui est stipulé dans mon contrat (à 600 Kms de chez moi).

Le lieu de travail peut-il être modifié par simple lettre de mission ? Mon employeur peut-il renouveler autant de fois ma lettre de mission ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **11/02/2011** à **14:08**

Bonjour,

De toute façon, en principe, le lieu de travail figurant au contrat de travail n'est qu'à titre indicatif sauf mention particulière y figurant, une lettre de mission n'est applicable que pendant la durée de la dite mission...